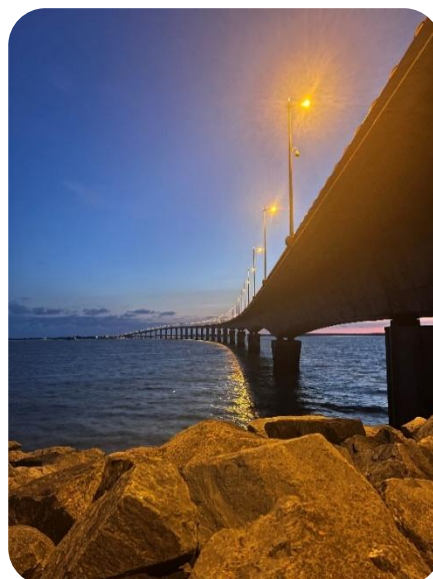


Flash actu

Mai 2025



INSTANCES PARITAIRES

Mardi 24 juin 2025 : Réunion du Comité social territorial du mardi 24 juin 2025, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire.

SANTE

Mardi 3 juin 2025 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Mardi 17 juin 2025 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Vendredi 20 juin 2025 : Réunion du Conseil médical en formation plénière.

DIVERS

Mardi 3 juin 2025 : webinaire sur le rapport social unique 2024.

Jeudi 5 juin 2025 : webinaire sur le rapport social unique 2024.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Le Centre de Gestion sera exceptionnellement fermé le vendredi 30 mai 2025



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Vie du Centre de Gestion | 3 |
| Départ _____ | 3 |
| Activation des missions facultatives du Centre de Gestion : rappel des modalités pratiques _____ | 3 |
| Actualités juridiques | 3 |
| Fonctionnaires stagiaires : modifications de certaines dispositions relatives au congé parental et au congé sans traitement pour élever un enfant _____ | 3 |
| RIFSEEP et indemnité des régisseurs : possibilité de cumul _____ | 3 |
| Intérim Territorial | 4 |
| Intérim Territorial _____ | 4 |
| Réseau des secrétaires généraux de mairie | 4 |
| Les « Webcafés du Centre de Gestion » _____ | 4 |
| Prévention | 4 |
| Violences externes : le Fonds national de prévention publie sa recommandation ____ | 4 |
| Analyse et prospective RH | 5 |
| Rapport social unique 2024 _____ | 5 |
| Webinaires _____ | 5 |
| Comparez votre collectivité grâce aux « Fiches repères » _____ | 5 |
| Rappel : Participez à l'enquête régionale NACOOPE « Difficultés de recrutement » _ | 6 |
| Concours et examens | 6 |
| Avis d'ouverture des concours et examens _____ | 6 |
| Statut | 8 |
| Retraites _____ | 8 |

Vie du Centre de Gestion

Départ

Caroline DELAPLANCHE, chargée du secrétariat du pôle Santé, quitte ses fonctions le 31 mai 2025.

Activation des missions facultatives du Centre de Gestion : rappel des modalités pratiques

Une fois la convention-cadre signée, la collectivité doit compléter et signer la ou les fiches de saisine dédiées aux missions facultatives souhaitées.

Afin de permettre une prise en charge rapide et efficace de vos demandes, nous vous invitons à vérifier la complétude de la fiche de saisine :

- Renseigner l'ensemble des informations nécessaires,
- Cocher les différentes cases.

Actualités juridiques

Fonctionnaires stagiaires : modifications de certaines dispositions relatives au congé parental et au congé sans traitement pour élever un enfant

[Le décret n°2025-402 du 2 mai 2025](#) modifie les conditions de prise en compte de la période de congé parental des fonctionnaires stagiaires pour l'avancement ainsi que l'âge maximum de l'enfant pour ouvrir droit à un congé sans traitement pour l'élever.

Le décret n°2025-402 du 2 mai 2025 modifie certaines dispositions relatives au congé parental et au congé sans traitement pour élever un enfant :

- Congé parental

La période de congé parental du fonctionnaire territorial stagiaire est prise en compte **dans son intégralité** (*contre la moitié auparavant*) dans le calcul des services retenus pour l'avancement d'échelon à la date de sa titularisation.

- Congé sans traitement pour élever un enfant

Le fonctionnaire territorial stagiaire bénéficie, sous réserve des nécessités du service, d'un congé sans traitement pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois pour élever un enfant **de moins de 12 ans** (*contre 8 ans auparavant*).

Entrée en vigueur : le 5 mai 2025

RIFSEEP et indemnité des régisseurs : possibilité de cumul

Pour rappel, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par [l'arrêté du 27 août 2015 \(article 5 n°2014-513 du 20 mai 2014\)](#).

La liste des indemnités pouvant être cumulées avec le RIFSEEP a été complétée par un arrêté du 21 janvier 2025.

Il est désormais prévu que le RIFSEEP puisse être cumulé avec « l'indemnité de maniement de fonds régie par le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ».

Des précisions complémentaires sont attendues quant à la mise en œuvre de cet arrêté.

Entrée en vigueur : 31 janvier 2025

Intérim Territorial

Intérim Territorial

➤ **Transmission des informations de paie**

La date limite de transmission des informations pour la paie du mois de mai 2025 est fixée au **mardi 10 juin 2025**.

Les informations sont à transmettre au service : remplacement@cdg17.fr

Réseau des secrétaires généraux de mairie

Les « Webcafés du Centre de Gestion »

Dans le cadre du réseau des secrétaires généraux de mairie, le Centre de Gestion proposera, une fois par trimestre, un nouveau moment d'échange les « Webcafés du CDG ».

Ces Webcafés, d'une durée de 45 minutes, ont vocation à évoquer les nouveaux dispositifs législatifs.

Le 2^{ème} Webcafé se déroulera le mercredi 25 juin 2025 de 13h15 à 14h, en visio et portera sur l'archivage électronique.

Il sera co-animé par Maud LE FICHANT e-archiviste aux archives et Sonia MAILLET, archiviste du Centre de Gestion.

Les secrétaires généraux de mairie peuvent s'inscrire [en cliquant ici](#).

Prévention

Violences externes : le Fonds national de prévention publie sa recommandation

Le Fonds national de prévention a publié une recommandation « Prévenir les violences externes », fruit des travaux menés durant plus de 18 mois par 8 employeurs dans le cadre d'un appel à projets portant sur la prévention des risques professionnels liés aux violences externes.

Dans ce cadre, les employeurs, après une phase d'identification des risques et de partage autour de la conduite de projet, ont établi puis déployé des plans d'actions relatifs à la prévention des causes des violences externes et à la prévention des passages à l'acte.

Cette recommandation se fonde sur les constats et les actions tirés du réel, tout en s'appuyant sur les partages entre pairs à l'occasion des temps d'échanges qui ont jalonné cet appel à projets.

Télécharger [la Recommandation](#)

Accéder à la [rubrique Violences externes](#)

Consulter le [communiqué de presse](#)

Pour tout renseignement complémentaire, Aurélien LEFEBVRE, chargé de prévention du Centre de Gestion se tient à votre disposition : prevention@cdg17.fr

Analyse et prospective RH

Rapport social unique 2024

La campagne du Rapport Social Unique (RSU) pour la collecte des données 2024 est lancée. Votre identifiant et votre mot de passe vous ont été transmis par voie postale.



La saisie des données sociales se fait en ligne, sur l'application www.donnees-sociales.fr jusqu'au 31 octobre 2025.

L'enquête est identique à celle du RSU 2023 et vous pouvez retrouver sur l'application [une foire aux questions](#) ainsi qu'[un guide utilisateur](#) pour vous aider dans votre saisie. Comme chaque année, une assistance mail rsu@cdg17.fr ou téléphonique 05.46.27.47.12 est disponible pour vous accompagner dans votre saisie ou pour toutes questions.

Webinaires

Deux webinaires consacrés au RSU 2024 auront lieu aux dates suivantes :

- Le mardi 3 juin 2025 de 10h à 11h30

OU

- Le jeudi 5 juin de 10h à 11h30.

Les webinaires présenteront :

- Quelques rappels réglementaires ;
- Les nouveautés 2025 : RSU simplifié et import agent / agent ;
- Une démonstration pas à pas sur l'application Données Sociales selon les différents types de saisie ;
- Les points de vigilance et la correction des incohérences ;
- Comment récupérer vos données et valoriser votre RSU.

Comparez votre collectivité grâce aux « Fiches repères »

Les fiches « repères », basées sur les données sociales de Nouvelle-Aquitaine collectées dans le cadre du Rapport Social Unique (RSU) 2023 permettent à une collectivité de se comparer à d'autres collectivités de sa strate.

Élaborées sur le même format et selon les mêmes modes de calcul que la synthèse individuelle du RSU, les 24 fiches repères sont déclinées en fonction du type de collectivité et de la strate démographique.

Retrouvez les fiches repères sur [le site internet](#) de l'Observatoire Régional de l'emploi et de la Fonction Publique Territoriale de la Nouvelle-Aquitaine.

Rappel : Participez à l'enquête régionale NACOOPE « Difficultés de recrutement »

L'Observatoire régional de l'emploi des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine a lancé une nouvelle enquête sur les difficultés de recrutement.

Ce questionnaire vise à mieux cerner les besoins et attentes en ressources humaines des collectivités de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'enquête est toujours en ligne, cliquez [ici](#) pour y accéder.

Concours et examens

Avis d'ouverture des concours et examens

- [Examen professionnel de biologiste, vétérinaire, pharmacien de classe exceptionnelle, session 2025.](#)

Le Centre de Gestion des Ardennes organise en 2025 un examen professionnel d'accès au grade de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle.

Période d'inscription : 13 mai au 18 juin 2025

Date limite de dépôt des dossiers : 26 juin 2025

Date de début des épreuves : le 6 octobre 2025

Document à télécharger : [arrêté d'ouverture.](#)

- [Concours externe et interne d'éducateur des activités physiques et sportives, session 2026.](#)

Le service mutualisé organise en 2026 pour les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine un concours externe et un concours interne d'éducateur des activités physiques et sportives.

Période de retrait des dossiers : 20 mai au 25 juin 2025

Date limite de dépôt des dossiers : 3 juillet 2025

Date des épreuves écrites d'admissibilité : 29 janvier 2026

Documents à télécharger : [avis](#) et [arrêté d'ouverture](#)

- [Concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2026.](#)

Le service mutualisé et le Centre de Gestion des Landes organisent pour les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2026, un concours externe et un concours interne d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Période d'inscription : 20 mai au 25 juin 2025 auprès du Centre de Gestion organisateur de la spécialité et de l'option choisies par le candidat.

Date limite de dépôt des dossiers : 3 juillet 2025

Date de début des épreuves : le 22 janvier 2026.

Répartition des Spécialités et des options par Centre de Gestion organisateur :

- Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » / Option : employé polyvalent des espaces verts et naturels : le Centre de Gestion 40
- Spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers » / Option : agent d'exploitation de la voirie publique / Option : maintenance des bâtiments (agent polyvalent) : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Restauration » / Option : cuisinier / Option : restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Environnement, hygiène » / Option : propreté urbaine, collecte des déchets/ Option : hygiène et entretien des locaux et espaces publics : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Conduite de véhicules » / Option : conduite de véhicules poids lourds : le Centre de Gestion 33

Document à télécharger : [avis commun de publicité](#)

- [Concours externe, interne d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2026.](#)

Le service mutualisé organise en 2026 pour les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine un concours externe et un concours interne d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe.

Période de retrait des dossiers : 20 mai au 25 juin 2025

Date limite de dépôt des dossiers : 3 juillet 2025

Date des épreuves écrites d'admissibilité : 29 janvier 2026

Documents à télécharger : [avis](#) et [arrêté d'ouverture](#)

- [Examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2026.](#)

Le service mutualisé et le Centre de Gestion des Landes organisent pour les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2026, un examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Période d'inscription : 20 mai au 25 juin 2025 auprès du Centre de Gestion organisateur de la spécialité et de l'option choisies par le candidat.

Date limite de dépôt des dossiers : 3 juillet 2025

Date de début des épreuves : le 22 janvier 2026.

Répartition des spécialités par Centre de Gestion organisateur :

- Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » : le Centre de Gestion 40
- Spécialité « Bâtiment, travaux publics, VRD » : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Mécanique, électromécanique » : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Restauration » : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Environnement, hygiène » : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Communication, spectacle » : Centre de Gestion 33
- Spécialité « Logistique et sécurité » : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Artisanat d'Art » : le Centre de Gestion 33
- Spécialité « Conduite de véhicules » : le Centre de Gestion 33

Documents à télécharger : [avis](#) et [arrêté d'ouverture](#)

Statut

Retraites

➤ Sécurisation de l'accès à PEP's prévue le 3 juillet 2025

Un dispositif de double authentification à PEP's sera déployé début juillet. Le renforcement des modalités de connexion à la plateforme PEP's répond à un enjeu de sécurisation de l'accès à vos données et en particulier des données personnelles de vos agents.

La connexion à PEP's sera sécurisée par un dispositif de double authentification :

- mise en place d'un code à usage unique pour les connexions classiques et via Net-entreprises (SMS ou vocal pour les téléphones fixes). Le code à usage unique est systématique à la 1^{ère} connexion ; il devra être renouvelé au bout de 7 jours sur un même poste de travail.
- en complément, une demande systématique d'un code à usage unique pour les actions sensibles :
 - **pour les administrateurs PEP's** : création d'un compte utilisateur ou modification des coordonnées d'un utilisateur, attribution des droits d'accès à certains services,
 - **pour tous les utilisateurs** : modification de leurs coordonnées médiatiques (courriel et téléphone) et de leur mot de passe.

Cette exigence impliquera de renseigner le jour J le numéro de téléphone portable ou fixe qui sera associé à chaque compte utilisateur PEP's en complément de l'adresse courriel.

Découvrez la fonctionnalité et ses enjeux sur la [FAQ](#) élaborée à partir des questions déjà remontées par certains employeurs.

Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#) et pour toute question sur la mise en place de ce dispositif, vous pouvez utiliser le formulaire de contact PEP's, motif « Gestion des comptes dans PEP's ».

Point de vigilance sur les bonnes pratiques

Les employeurs publics sont invités à s'assurer de la pertinence et validité des comptes administrateurs et notamment :

- De disposer d'au moins 2 administrateurs par collectivité,
- De mettre en place un compte avec un profil administrateur avant son départ afin de permettre la continuité des opérations dans PEP's.

Pour plus de renseignements sur les bonnes pratiques à adopter, [cliquez ici](#).